

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE SÉANCE RÉGULIÈRE (8 AVRIL 2002)

PROCÈS-VERBAL 1^{ière} SÉANCE

DATE: Le 8 avril 2002

HEURE: 17 h

LIEU: Maison du Citoyen, salle des comités

PRÉSENCES: Membres

M. Yvon Boucher, président – conseiller district 15 M. André Touchet, vice-président – conseiller district 3 M. Simon Racine, membre – conseiller district 9

Mme Linda Giraldeau, citoyenne

M. Pierre Levert, citoyen

M. Philippe Thompson, citoyen

Membre d'office

M. Mark Laroche, directeur général

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes ressources

M. Éric Boutet, responsable de la planification
M. Daniel Le Pape, chargé de planification
Mme Liliane Moreau, coordonnatrice en urbanisme
M. Marc Chicoine, coordonnateur en urbanisme

Mme Isabelle Martineau, chargé de la réglementation

Autres

M. Michel Bélanger, MRC des Collines-de-l'Outaouais

Mme Marie-Josée Côté, LATINO Mme Élise Girandot, LATINO

DISTRIBUTION: Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier			
-	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	

1. Mot de bienvenue du président

Le président ouvre l'assemblée à 17 h. Un tour de table est effectué afin de présenter les membres du comité, les personnes ressources, le secrétaire de même que les invités.

2. Parole aux citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ne s'est présenté.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté en apportant la correction suivante à l'article 6.2 : la documentation de cet article doit être insérée à l'article 6.7 du présent ordre du jour.

4. Présentation des membres du CCA et de son mandat

Une brève présentation est effectuée sur les principales règles et procédures du Comité consultatif agricole. On insiste davantage sur sa composition, son mandat et ses règles de régie interne.

5. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 6 mai 2002.

6.1 Échéancier mise à jour du schéma d'aménagement

Une présentation d'un résumé de l'échéancier (non définitif) composé de 12 étapes incluant l'entrée en vigueur de la mise à jour du schéma d'aménagement prévue en mai 2003. On souligne que des rapports préliminaires seront déposés tout au cours du processus aux divers comités de la ville incluant le CCA. Le montant du budget prévu pour la caractérisation de la zone agricole est de 40 000 \$ sur un total projeté de 222 000 \$.

R-CCA-02-01

Que ce comité recommande au conseil d'accepter une mise à jour du schéma d'aménagement basée, entre autres, sur une collaboration avec le Comité consultatif agricole selon les étapes, l'échéancier et le budget suivants :

Plan intégré des transports	avril 2002 à juin 2003	25 000 \$
Portrait socio-économique de Gatineau	mars 2002 à mai 2002	10 000 \$
Développement des espaces économiques	avril 2002 à novembre 2002	75 000 \$
Caractérisation du territoire agricole	avril 2002 à novembre 2002	40 000 \$
Inventaire environnemental	mai 2002 à août 2002	15 000 \$
Plan intégré de la rivière des Outaouais	2001 à septembre 2002	2 000 \$
Étude sur les scénarios d'urbanisation	avril 2002 à novembre 2002	20 000 \$
Révision des secteurs patrimoniaux	novembre 2002 à janvier 2003	15 000 \$

Révision des secteurs PPU	novembre 2002 à janvier 2003	0 \$
Rapport sur la nature des modifications	novembre 2002 à mars 2003	0 \$
Consultations	avril 2003	20 000 \$
Entrée en vigueur	mai 2003	222 000 \$

ADOPTÉE

6.2. Caractérisation de la zone agricole : modèle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

On informe les membres du comité que le projet de Loi 184 rend obligatoire, dans une démarche de planification et de développement de la zone agricole, qu'une MRC ou une ville ayant les mêmes pouvoirs possède une connaissance des diverses dimensions et problématiques de son territoire agricole afin de mieux gérer son aménagement, son développement et la protection de son environnement.

Une présentation de la méthode de caractérisation de la zone agricole par le biais du modèle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est effectuée par des porte-parole de l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (LATINO). On mentionne que la caractérisation de la zone agricole permet d'établir les orientations, les politiques de développement, le cadre normatif et la mise en valeur des potentiels des sols qui seront ciblés afin de valoriser et mieux gérer le milieu agricole.

6.3. Orientations du gouvernement du Québec en matière d'aménagement : la protection du territoire et des activités agricoles (résumé)

On invite les membres du comité à une journée d'information relative à la Loi 184 et les nouvelles orientations en matière d'aménagement préparée par la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des producteurs agricoles qui se tiendra le 24 avril dans la région de la Vallée de la Gatineau et le 8 mai dans la région de la MRC de Papineau.

On mentionne que toutes les modifications aux règlements touchant la zone agricole de la ville et au schéma d'aménagement devront tenir compte des orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles. De plus, on souligne que l'objectif général visé est de « privilégier une démarche consensuelle avec les acteurs concernés par l'aménagement et le développement du territoire agricole afin de trouver des solutions adaptées aux particularités du milieu et acceptables localement, d'assurer la pérennité du territoire pour la pratique de l'agriculture, de favoriser la protection et le développement des activités et des exploitations agricoles en zone agricole par une planification conjointe ».

6.4. Le projet de loi 184 et le régime de protection des activités agricoles

Les principales conséquences du projet de Loi 184 sur la protection du territoire et des activités agricoles sont résumées. On insiste sur la perte de la réciprocité et le droit au développement des producteurs agricoles.

6.5. Les productions agricoles dans la région de l'Outaouais (quelques données)

On présente un résumé des diverses statistiques existantes des productions agricoles dans la région de l'Outaouais de 1996.

Les membres échangent sur l'entretien des chemins ruraux et sur l'utilisation des 4 roues en milieu rural.

6.6. Sites Internet intéressants

On commente la liste des sites Internet qui a été transmise aux membres du comité.

6.7. Plan de travail : caractérisation du territoire agricole

On présente le plan de travail du projet de caractérisation de la zone agricole à des fins de mise en valeur du territoire et des activités agricoles dans le cadre du schéma d'aménagement révisé.

Le coût total de cette étude est estimé à 40 000 \$ et permettra de dresser un portrait actuel du territoire et des activités agricoles, d'en évaluer leur potentiel, de procéder à un zonage de production pour la zone agricole et d'adopter une stratégie de protection et de mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau mettra à jour son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QU'IL est important d'assurer la pérennité et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme travaillera étroitement avec le Comité consultatif agricole lors du déroulement de cette étude;

R-CCA-02-02

Que ce comité recommande au conseil de procéder à une étude de caractérisation du territoire agricole évaluée à 40 000 \$.

ADOPTÉE

6.8. Présentation d'une bande vidéo produit par la table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais « Choisir l'Outaouais pour un avenir promoteur en agriculture et agroalimentaire »

La bande vidéo « Choisir l'Outaouais pour un avenir promoteur en agriculture et agroalimentaire » est présentée aux membres.

7. Demande d'aliénation par échange de parcelles de lots 21A ptie et 21B ptie du rang 6, canton de Hull entre voisins, soit le site d'enfouissement de la ville de Gatineau (ex-CUO) dans le secteur Aylmer et madame Elliott de Tic-Toc Stables de Aylmer Québec afin de permettre à la ville de se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et au projet de règlement sur les matières résiduelles afin de consolider la zone tampon exigée pour le site d'enfouissement et d'agrandir les enclos de madame Elliott.

On explique que cet échange de terrain permettra à la ville de compléter, vers le nord, la zone tampon de 50 mètres prévue pour le site d'enfouissement afin de se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et au projet de règlement sur les matières résiduelles.

R-CCA-02-03

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la demande d'aliénation par échange de parcelles de lots 21A ptie et 21B ptie du rang 6, Canton de Hull entre voisins, soit le site d'enfouissement de la ville de Gatineau (ex-CUO) dans le secteur Aylmer et madame Patricia Elliott de Tic-Toc Stables de Aylmer Québec afin de permettre à la ville de se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et au projet de règlement sur les matières résiduelles afin de consolider la zone tampon exigée pour le site d'enfouissement et d'agrandir les enclos de madame Elliott.

ADOPTÉE

9. Clôture de la séance

La séance est levée à 21 h 30.